



DEVENEZ MÉCÈNE DE LA CHARTE DES 1000 - LES ENTREPRISES S'ENGAGENT

Vous avez la possibilité de **soutenir la Charte des 1000 - Les Entreprises s'Engagent à travers du mécénat financier**, avec différents niveaux d'implication et de valorisation pour votre entreprise.

En devenant mécène, votre engagement sera mis en avant sur nos réseaux sociaux, ainsi que sur le site Internet de la Charte des 1000- Les Entreprises s'Engagent. Votre entreprise bénéficiera également d'une visibilité lors des événements dédiés au dispositif. Nous valoriserons votre soutien à travers des interviews et des contenus audiovisuels mettant en lumière votre engagement.

LE MÉCÉNAT FINANCIER EN BREF

La **Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'emploi** est un **Groupeement d'Intérêt Public**, éligible au dispositif de mécénat de par la nature de ses activités.

Chaque entreprise mécène peut bénéficier d'un rescrit fiscal permettant d'obtenir une réduction d'impôts pouvant aller jusqu'à 60 % du montant du don effectué*.

Par exemple, pour un don de 10 000 €, la MMI'e délivre un reçu fiscal permettant une réduction d'impôt de 6 000 €.

**Réduction d'impôt dans la limite de 20 000 € ou 5 % (5 pour mille) du chiffre d'affaires annuel hors taxe (plafond appliqué à l'ensemble des versements effectués).*

Si vous souhaitez vous engager, contactez-nous à l'adresse suivante :

contact@lachartedes1000.com